

Projet de remboursement de la part club pour les archers compétiteurs

Objectif :

Encourager la participation et l'excellence des archers qui s'entraînent en dehors de la ville du club en remboursant leur part club, sous réserve de la réalisation de certains critères sportifs.

1. Contexte et justification

Permettre aux archers du club de s'entraîner dans d'autres villes tout en continuant à représenter le club lors des compétitions, même en cas de contraintes professionnelles, personnelles ou liées aux infrastructures. Cela permettrait d'atteindre des performances de haut niveau et de conserver au sein du club de potentiels talents.

Ce projet vise à valoriser leur engagement envers le club et leurs performances grâce à un système de remboursement de la part club sous certaines conditions sportives.

2. Conditions de remboursement

Un archer pourra bénéficier d'un remboursement de sa part club s'il respecte les critères suivants :

- **Critère 1** : L'archer doit s'entraîner principalement dans une autre ville tout en étant membre du club.

- **Critère 2** :

L'archer doit :

- Obtenir une médaille lors d'un championnat officiel régional,
OU participer à un championnat officiel national ou international,
OU participer activement à la division par équipe, en représentant le club lors d'une ou plusieurs rencontres officielles.

- **Critère 3** : L'archer doit être en règle avec les cotisations du club et doit porter les couleurs officielles du club lors des compétitions.

3. Modalités de remboursement

- **Montant remboursé** : Le remboursement concernera uniquement la part club de la cotisation annuelle.

- **Fréquence** : Le remboursement sera effectué en fin de saison sportive, après validation des critères remplis.

- **Procédure** :

I. L'archer devra faire une demande avec des justificatifs (résultats de compétition, preuves de participation à la division par équipe, etc.).

II. Un comité d'évaluation interne, composé de membres du bureau, examinera chaque demande afin de s'assurer que l'archer respecte l'ensemble des critères requis.

III. Après validation, le remboursement sera effectué par le club.

4. Budget estimatif

- **Nombre estimé d'archers concernés** : Prévoyons un budget pour un maximum de 6 archers par saison sportive, avec un plafond fixé pour éviter tout dépassement budgétaire.

- **Coût estimé** : Exemple : pour 6 archers remboursés à 40 € chacun (part club estimée), le budget maximal serait de 240 € par saison.

5. Avantages attendus

- **Motivation des archers** : Augmentation de l'engagement des archers qui représentent le club et de la fidélité au club malgré un éloignement dû à des raisons professionnelles, personnelles ou d'infrastructures.

- **Reconnaissance du mérite sportif** : Valorisation des performances régionales et nationales et de la participation active en division par équipe.

- **Attractivité du club** : Améliorer l'image du club comme un acteur sportif dynamique et encourageant les performances de haut niveau.

- **Esprit d'équipe** : Renforcement des liens entre le club et les archers compétiteurs, même s'ils s'entraînent à l'extérieur.

6. Risques et solutions

- **Risque de surcoût** : Limiter le nombre de remboursements par saison à un maximum budgétaire (par exemple, 6 remboursements maximum/an).

- **Complexité administrative** : Simplifier la procédure avec un formulaire en ligne pour centraliser la validation.

- **Non-représentation du club** : Imposer le port des couleurs du club lors des compétitions pour bénéficier du remboursement.

7. Évaluation et suivi

- **Indicateurs de succès** :

- Nombre d'archers remboursés chaque saison.
- Performance sportive des archers soutenus (nombres de médailles obtenues, places en division par équipe).

- **Bilan annuel** : Présentation des résultats en fin de saison lors de l'assemblée générale du club.

Conclusion

Ce projet de remboursement de la part club est un investissement dans la motivation et la reconnaissance de nos archers compétiteurs. Il s'agit d'un geste fort pour renforcer le sentiment d'appartenance et encourager l'excellence sportive, même pour ceux qui doivent s'entraîner en dehors de notre ville.